

**DECISION DU PRESIDENT
PORTANT CRÉATION DE DEUX VACATIONS DANS LE CADRE DU FORUM
CRISTOLIEN DE LA CULTURE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

VU la délibération du conseil de territoire n° CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-030 du 13 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARRAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi et de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, l'établissement public territorial souhaite intervenir au forum cristolien de la culture ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour participer à cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Deux vacations sont créées pour l'intervention d'un écrivain et d'un journaliste dans le cadre du forum cristolien de la culture conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/09/21
Accusé réception le	03/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/681
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc127485-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 septembre 2021.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/09/21
Accusé réception le	03/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/681
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc127485-AU-1-1

Création de vacances dans le cadre du forum cristolien de la culture

Nature de la vacation	Nom / Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date	Lieu	Rémunération nette sur la base de 70 € nets par service
Préparation débat et participation à table ronde	Sophian FANEN Journaliste	1	7	04/09/2021	Maison des arts et de la culture de Créteil	490€
	Pascal LAINE Auteur	1	7	04/09/2021		490€